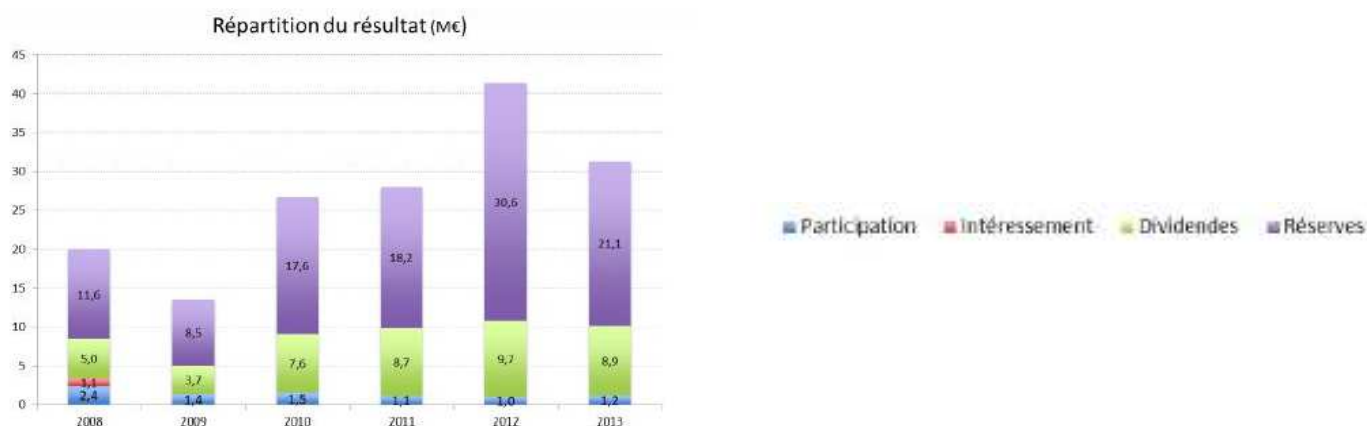




Les  
non-  
syndiqués

## Participation 2014 du groupe AKKA

La participation pour l'année 2014 sera de **16 € en moyenne** (pondérée selon le salaire et le temps de présence). Certes le calcul de celle-ci est mécanique, mais la Direction peut attribuer une gratification exceptionnelle sous forme d'un supplément de participation **Or elle ne le souhaite pas, elle préfère privilégier les actionnaires aux dépend des salariés, ce que montre le tableau.**



Les salariés sont nombreux! # \$ouloir dénoncer ce c%oi!& car 1' euros ne représentent pas grand-c%ose au regard de ce que c%acun (r)apporte au (roupe)

\*insi, l'intersyndicale et le Comité d', ntreprise, \$ous proposent d'unir ce - pas grand-c%ose . pour o rir une bou ée d'o!+g/ne au! -restos du cOur .

1 euro 1 1 repas )

Comment participer 2

3ous aites **un chèque à l'ordre des "restaurants du coeur"** et \$ous le con ie4 au Comité d', ntreprise \*55\* én ormatique et 7+st/mes qui leur remettra" 3ous pou\$e4 le remettre8

- **Pour tous** : par courrier à l'adresse suivante :  
Secrétariat CE AKKA IS  
6, Rue Roger Camboulives  
BP 13 633  
31 036 TOULOUSE CEDEX

ou  
- **Pour les salariés toulousains**, aux membres du CE  
ou directement à Corinne ou dans la boîte aux lettres CE  
(dans le couloir à côté de la salle CE – A08).

**Date limite de réception le lundi 01 juin 2015.**

**Nous voulons montrer que les petits ruisseaux font les grandes rivières lorsque l'on est unis !  
Plus nous serons nombreux, plus le symbole sera fort (un relais médiatique sera fait lors de la remise des chèques à l'association).**

**REJOIGNEZ-NOUS DANS CETTE ACTION**